

Image not found or type unknown



Cdd passage en cdi sans contrat, puis-je me rétracter?

Par **CHNOUFY**, le **20/08/2009** à **16:24**

Bonjour,

Voilà, le 18/07 c'est achevé mon deuxième CDD, je suis revenu travaillé car on m'a proposé un CDI. Le problème c'est que je me sens extrêmement dans cette entreprise et que je regrette. Je crois connaître la réponse à ma question mais on ne sait jamais:

Comme je n'ai pas signé de contrat je suis automatiquement en CDI et du coup ma seule solution est de démissionner?

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **20/08/2009** à **18:44**

bonsoir,

[citation]Comme je n'ai pas signé de contrat je suis automatiquement en CDI

[/citation]

oui..

[citation]et du coup ma seule solution est de démissionner? [/citation]

vous pouvez demander une rupture conventionnelle à votre employeur, mais il n'est pas obligé d'accepter...